



Gros plan

Jean-Pierre Bastié, président de l'Union française des amateurs d'armes

Report de la date limite d'enregistrement des armes

Le SCAE* a annoncé officiellement, le report de la date butoir de l'inscription des chasseurs au SIA au 31 décembre 2024.

Lors du lancement du SIA*, en février 2022, le SCAE** s'était montré très optimiste et voyait l'inscription de tous les chasseurs actée dans le courant de l'année. La réalité a été tout autre et l'Administration a dû repousser la date limite des inscriptions d'un an. L'échéance était fixée au 31 décembre 2023, mais les moyens n'y étaient pas. Pour les plus âgés des chasseurs, l'illettrisme numérique a mal été évalué et les moyens déployés pour les soutenir ont été largement insuffisants. En théorie, tout avait été prévu. Les armuriers devaient les aider dans leurs démarches et ils pouvaient trouver du soutien auprès des préfetures, des mairies et de leur fédération de chasseurs. Mais les armuriers ont dû faire face à une demande qu'ils ne pouvaient pas gérer, d'autant qu'il

s'agissait le plus souvent d'anciens chasseurs pour qui il fallait tout créer et expliquer.

Du côté des préfetures et des sociétés de chasse, certaines se sont investies dans la démarche. Mais beaucoup n'ont pas pu répondre à toutes les demandes de soutien de chasseurs en difficulté. Nous en voulons pour exemple ce chasseur qui, la semaine dernière, a appelé la rédaction du journal pour demander de l'aide après avoir essuyé un refus de la part de son armurier et de sa préfeture. Le report au 31 décembre 2024 est une bonne décision, qui doit s'accompagner de la mise en place de personnes-ressources qui aideront les chasseurs à s'inscrire, enfin, au SIA. ■

*Système d'information sur les armes

** Service central des armes et explosifs